

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2023

(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2023 :

3 dont DGS : 1 H DGAS : 2 F DGST : 0 H ou 0 F Expert ht niveau- directeur de projet : 0 H ou 0 F

(B) N° de département : 18

(E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)

(F) Primo-nominations année 2023

(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés		Emplois fonctionnels concernés			
		HOMME	FEMME	HOMME	FEMME		
DEPARTEMENT DU CHER	département	DGS			DGS		
		DGAS		1	DGAS		1
		DGST			DGST		
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet		
		Total par sexe	0	1	Total par sexe en 2023	0	1

Ne remplir que les cases colorées

*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrées

		(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)	
		Emplois fonctionnels concernés	FEMME
		DGS	
		DGAS	1
		DGST	
		Expert de haut niveau- Directeur de projet	
		Total par sexe années antérieures	1
		(H = F + G) Total primo par sexe	2
		(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023	
Au titre du 1 ^{er} cycle	(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2 ^{ème} cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)		
	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0	
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
Au titre du 2 ^{ème} cycle	Contribution due		
	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0	
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
		Contribution due	

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.